



HAL
open science

Le projet urbain, la pensée paysagère et l'hybridation des savoirs

Pascal Amphoux

► **To cite this version:**

Pascal Amphoux. Le projet urbain, la pensée paysagère et l'hybridation des savoirs. M. Zepf (ed.). *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, pp. 21-39, 2004. hal-01561808

HAL Id: hal-01561808

<https://hal.science/hal-01561808v1>

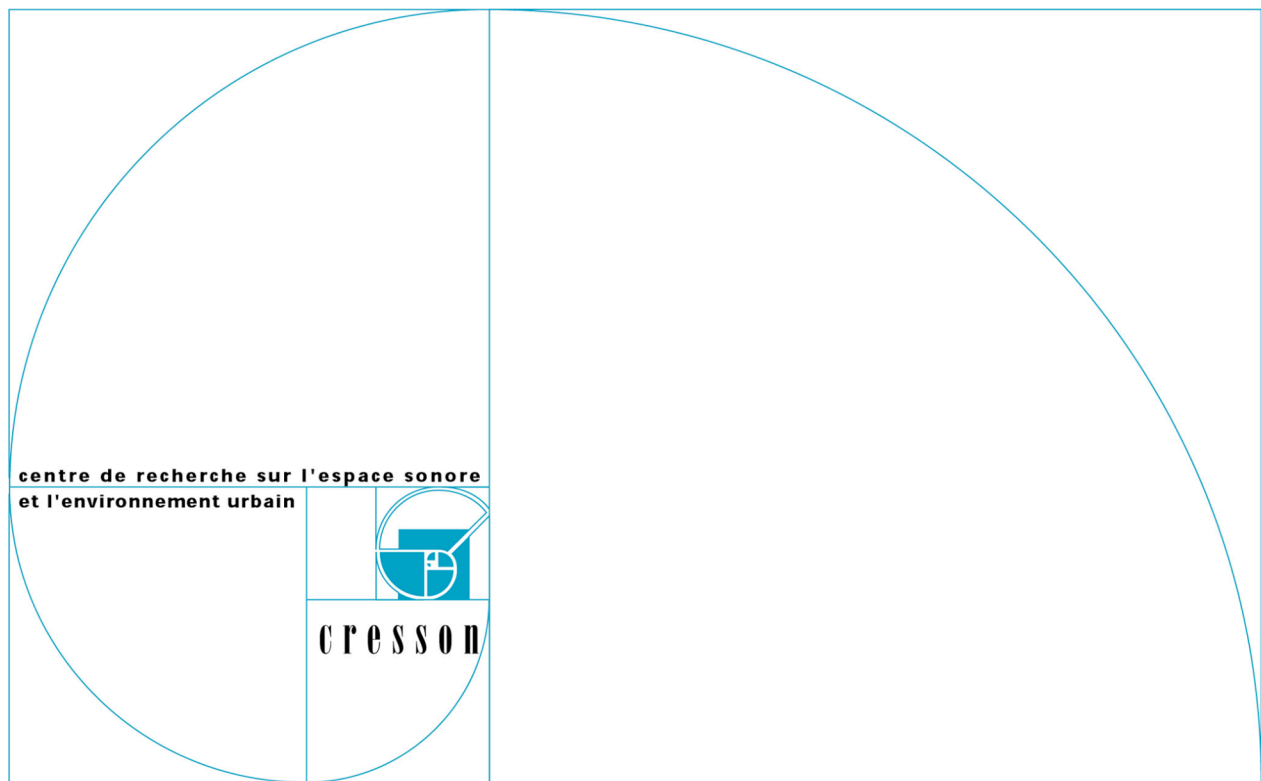
Submitted on 13 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Unité Mixte de
Recherche
1563
"Ambiances
Architecturales
& Urbaines"

Le projet urbain, la pensée paysagère et l'hybridation des savoirs

Pascal Amphoux - 2004



école nationale
supérieure
d'architecture
de grenoble

Pascal Amphoux est géographe, architecte, écologue, professeur à l'EnsA de Nantes et chercheur au Laboratoire Cresson, UMR 1563 Ambiances architecturales et urbaines à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.

Pour citer ce document :

Amphoux, Pascal (2004). **Le projet urbain, la pensée paysagère et l'hybridation des savoirs**. In M. Zepf (éd.), *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2004, chap.2, pp. 21-39

CRESSON

ENSA Grenoble
60 Avenue de
Constantine
B. P. 2636 - F 38036
GRENOBLE Cedex 2
tél + 33 (0) 4 76 69 83 36
fax + 33 (0) 4 76 69 83 73
cresson@grenoble.archi.fr
www.cresson.archi.fr

Pour consulter le catalogue du centre de documentation : http://doc.cresson.grenoble.archi.fr/pmb/opac_css/

Dernière mise à jour : 2007

Le projet urbain, la pensée paysagère et l'hybridation des savoirs

par
Pascal Amphoux

Laboratoire Dynamiques Territoriales (LADYT)
Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), Suisse

et
Centre de Recherche sur l'Espace Sonore et l'environnement urbain (CRESSON)
Ecole d'Architecture de Grenoble (EAG), France

mai 2002

Contribution à l'Ouvrage collectif « Action publique et métropolisation : Concerter, gouverner et concevoir les territoires urbains », Chap.1, "Concertier – faire émerger et confronter les savoirs urbains multiples", PPUR, à paraître, 2003

Partant d'une réflexion théorique sur la notion d'hybridation et sur le rôle de la logique du tiers inclus dans la pratique du projet urbain, le texte qui suit énonce trois "leçons" que l'évolution récente de la pratique des paysagistes contemporains semble adresser aux urbanistes de demain. De la concertation il ne sera nullement question en termes explicatifs, au sens où l'on ne donnera aucune recette ! De la concertation il sera pourtant toujours question au sens où seront énoncés plusieurs principes de "confrontation de savoirs urbains multiples". C'est ce que feront émerger successivement *une distinction sémantique* touchant de près le processus de métropolisation, *une révolution logique* pouvant constituer un modèle d'action publique et *une pensée paysagère*, dont l'évolution récente préfigure peut-être les modes de conception des territoires de demain et qui, en outre, pourrait constituer une métaphore heureuse de la difficile notion de "gouvernance"¹.

1. Distinction sémantique – Espace intermédiaire et logique hybride

En premier lieu, je proposerai une distinction sémantique qui me paraît intéressante, car elle permet peut-être de clarifier certains enjeux et débats difficiles portant sur la ville et sur l'environnement, aussi bien du point de vue de la pratique de projet (et le succès récent de la notion de "projet urbain" en témoigne) que de celui de l'analyse des

¹ Ce texte reprend et développe les arguments premiers du texte de référence transmis aux doctorants, "Projet urbain - Approche interdisciplinaire et hybridation des savoirs" (Université d'été transfrontalière 2001, « Action publique et métropolisation : le rôle des espaces publics », Morges, 10-14 sept. 2001) en les articulant avec le texte qui a servi de support à la communication orale, "Les jardins du devenir urbain" (*Ibid.*).

phénomènes contemporains d'urbanisation et, pourrait-on dire, d' "environnementalisation" – ce dont témoignent cette fois la prolifération de termes concurrents tels que le centre-périphérie, la métropole, la mégalopole ou la métapole de F. Ascher, la *città territorio*, la *cità regione* ou la *città diffusa* de B. Secchi, la *global city* de Saskia Sassen ou la *Grossstadt Schweiz* de A. Corboz. La ville ne peut plus être opposée à la campagne. L'environnement naturel devient urbain et réciproquement. Et l'on ne sait comment penser et agir sur ces territoires nouveaux, que l'on définit toujours comme **un entre-deux**. Ma proposition consiste à distinguer clairement deux sens certes conjoints mais souvent confondus de cet « entre–deux ».

Territoire intermédiaire

Le premier est un sens morphologique et géographique. Il privilégie la question de l'inscription de la ville dans l'espace existant et inversement, celle de la **localisation** des espaces dans l'extension urbaine. D'une manière ou d'une autre, ceux-ci sont situés *entre* deux villes, *entre* plusieurs quartiers ou du moins *entre* des zones bien différenciées – ce qui suppose au passage que soient reconnus et identifiés préalablement des **espaces morphologiquement distincts** : par exemple la ville moderne et la ville ancienne, le centre et la périphérie, le village et la banlieue, ...

On notera que ce sens premier oriente déjà le travail d'éventuels concepteurs, en leur demandant de résoudre la question du lien, spatial et fonctionnel, que ces **territoires intermédiaires** sont susceptibles d'établir entre des entités existantes. Qualifiés d'"intermédiaires", ces territoires n'en sont pas moins, à proprement parler, innommables : on les qualifie tant bien que mal de « délaissés », de « friches » ou de « nomanslands ». Ils sont généralement marqués par une forte indétermination : leurs limites sont floues, leurs caractéristiques invisibles et leur devenir incertain. Leur situation habituellement résiduelle ne permet de les définir que par défaut, en creux et comme en négatif. Du même coup, ce qui implicitement est attendu du projet comme à un autre niveau de l'action publique, c'est qu'il retourne cette situation, qu'il redonne une forme à ce qui a perdu sa fonction ou qu'il impose une image forte à ce qui ne l'a pas encore trouvée.

Territoire hybride

Le second sens est un sens morphogénétique et historique. Il privilégie cette fois la question de l'inscription de la ville dans le temps et inversement, celle de la **"temporalisation"** des espaces dans la dynamique territoriale. C'est ce sens second, plus difficile à appréhender, que nous souhaiterions remettre en avant, parce qu'il nous semble induire un renouvellement des démarches de conception dans lesquelles la création architecturale ne peut plus être détachée de la complexité du projet urbain. Quel que soit le territoire intermédiaire sur lequel on intervient, la démarche de projet se doit alors d'articuler, de synchroniser ou d'enchevêtrer des époques, des rythmes de développement ou du moins des types de rapport à la ville bien différenciés – ce qui suppose cette fois que l'on identifie des **espaces morphogénétiqement distincts** : par exemple le quartier immuable, le quartier en transformation et le quartier nouvellement

créé ; la ville "permanente", la ville "en mouvement" et la ville "émergente" (au sens littéral) ; l'espace connu, l'espace vécu et l'espace sensible.

On notera cette fois que le travail du concepteur n'est plus focalisé sur la revalorisation d'un territoire intermédiaire, au sens spatial du terme, mais sur la constitution de ce que nous appellerons des **territoires hybrides**, en un sens logique. Il ne s'agit plus seulement d'établir un lien entre deux espaces ou de remplir un vide, il s'agit de générer de la complexité, c'est-à-dire, rigoureusement, de penser *l'hybridation de niveaux logiques différents* qui interagissent dans le processus de formation de la ville. Schématiquement, nous proposons d'en distinguer trois : celui de la *fonctionnalité*, celui de la *socialité* et celui de la *sensibilité*. Ce que l'on peut alors explicitement attendre des projets – et ceci devient une forme de recommandation très concrète pour toute action publique cherchant à agir sur les processus de métropolisation, c'est qu'ils recomposent ces trois niveaux, qu'ils inventent des modalités d'articulation entre eux, qu'ils proposent des moyens inédits de faire évoluer simultanément la fonction, l'usage et la forme ².

2. Révolution logique – Le medium, le contexte et le tiers inclus

La distinction sémantique précédente entre le "territoire intermédiaire", entendu comme catégorie morphologique, et le "territoire hybride" entendu comme processus génératif, amène trois remarques, qui constituent de notre point de vue autant d'enjeux méthodologiques de projet si l'on se situe dans la perspective du concepteur que de principes de concertation ou de gouvernance si l'on se place dans celle de décideurs.

De l'architecture urbaine à l'urbanisme architectural

Première remarque. De la thématique, déjà ancienne, de l'« architecture urbaine », on passe à la problématique, encore nouvelle, d'un « urbanisme architectural ». Ce n'est plus l'architecture qui doit se conformer à un style de ville, c'est la ville ou plutôt "l'urbain" (pour reprendre une distinction classique jadis proposée par Françoise Choay) qui doit littéralement être architecturée. L'enjeu n'est plus de produire une image de la ville à travers une production architecturale qui serait typiquement urbaine ("maisons de ville", ordre contigu, composition de façades et autres critères chers à la typo-morphologie et à l'architecture des années 70), il est de concevoir l'architecture comme un moyen de générer la ville ou l'environnement urbain - non seulement dans sa forme, mais aussi et avant tout dans son évolution et sa dynamique propre. Le bâtiment est moins conçu comme une œuvre en soi (pouvant faire l'objet d'une analyse stylistique) que comme un **medium** (un objet intermédiaire ou transitionnel comme dirait Winnicott), qui est potentiellement porteur de certains effets sur le développement de la ville, sur la mutation de ses fonctions ou sur la transformation de ses usages.

2 Précisons d'emblée que ces niveaux sont par principe incommensurables, ce qui signifie qu'il est impossible d'établir des moyennes ou des pondérations entre eux. Ils ne relèvent pas du même système de valeur et ne peuvent être hiérarchisés par ordre d'importance. Seul le contexte singulier dans lequel un projet sera développé pourra permettre de leur affecter des poids relatifs différenciés en fonction des effets recherchés.

Si j'implante tel bâtiment, il va attirer telle population, offrir tel service, induire tel comportement, si je prolonge la ligne du tram, je rends probables le développement de tel type de commerce, l'intérêt de tel opérateur, le mélange de telles catégories d'usagers. Si je m'implante de cette façon, la forme du vide va suggérer le recadrage de cette vue, réorienter l'axe des développements à venir, entraîner à terme la requalification de cet espace public...

Du modèle de conception déterministe au modèle contextualiste

Second principe. D'un modèle de conception déterministe, on passe à un modèle contextualiste (les physiciens diraient probabiliste). Loin de penser que l'on pourra imposer son œuvre, son plan ou son programme en appliquant des normes stylistiques ou urbanistiques arrêtées, on cherche avec plus de modestie à se donner des *règles du jeu* pour infléchir des tendances ou orienter l'évolution en cours. Et ces règles ne peuvent être énoncées que par rapport à un certain **contexte**, toujours local et circonstanciel³. Les effets escomptés sont probables, ils ne sont jamais assurés. Les *règles* du jeu, comme le mot l'indique, ne sont pas normatives mais régulatrices : elles ne cherchent pas à normaliser le produit, elles visent à réguler le processus⁴.

Ainsi de *règles de concertation* que l'on peut établir entre différents acteurs, mais qui en aucun cas ne peuvent devenir normes et doivent toujours être adaptées à la situation particulière. Ainsi de principes de *conception négociée* qui peuvent être mis en place entre certains acteurs et concepteurs et qui, pour fonctionner, ne peuvent qu'être adaptés spécifiquement au contexte singulier de chaque projet, mais en aucun cas ne peuvent être systématisés. Ainsi encore des *modalités de "récitation"* du lieu pour lesquelles nous plaïdons, qui ne peuvent être les mêmes dans tous les quartiers et qui doivent savoir tenir compte de choses aussi diverses que le climat social, la diversité culturelle, les capacités d'expression de différents acteurs, le rôle des lobby associatifs, ...

De la logique duale aux logiques ternaires

Enfin, d'une logique implicitement duale on passe à une logique explicitement ternaire. A l'opposition positiviste entre objectivité et subjectivité, vient se substituer la triade objet, sujet, trajet. A l'opposition vulgaire entre connaissance scientifique et appréhension poétique, se substitue l'interaction vive entre trois types de rapports au monde incommensurables, le Connu, le Vécu et le Sensible⁵. L'ingénieur ne peut plus du coup être opposé à l'artiste, entre deux vient s'immiscer la figure de l'utilisateur. Le premier

3 Sans doute la notion de contexte n'est-elle pas absente du modèle déterministe, mais le contexte n'y joue qu'un rôle accessoire, purement spatial et morphologique (cf. les débats anciens sur le mimétisme ou l'intégration architecturale comme ceux plus récents autour de la déconstruction ou de la fragmentation). Dans le modèle suivant, le contexte joue par contre un rôle fondateur, mais son sens n'est plus seulement d'ordre environnemental (ce n'est plus le cadre physique dans lequel on inscrit le bâtiment), il est aussi temporel et pragmatique : il intègre par exemple les opportunités de réalisation et les jeux d'acteurs rendant plus ou moins probable telle ou telle orientation du projet urbain.

4 Sur la distinction entre la règle et la norme, voire notre contribution au *Seminario di studio* animé par P. Vigano et B. Secchi « Regole per la città », Laboratorio Brescia PRG, avril 97.

5 Triade que nous avons appelée dans de nombreux travaux le modèle CVS. Cf. par exemple : Pascal Amphoux, *L'identité sonore des villes européennes, guide méthodologique à l'usage des gestionnaires de la ville, des techniciens du son et des chercheurs en sciences sociales*, 2 tomes, CRESSON / IREC, rapport IREC no 117, DA-EPFL, Lausanne, nov. 93

mesure, le second ressent, mais le troisième utilise et pratique le lieu. De même entre l'élus et l'architecte, on attend ces jours-ci l'habitant, dont la vision est d'une troisième nature, indépendante et autonome par rapport à celle des deux autres, mais tout aussi légitime. Entre le pôle de la décision et celui de la conception, l'activité de "récitation" - mot que je préfère à la notion de "participation", récemment remise au goût du jour, dans la mesure où celle-ci me semble injustement rester inscrite sous le signe de la décision (pour des raisons à la fois politiques et imaginaires),. Tiers exclus dans le premier cas, **tiers inclus** dans le second ⁶.

Du côté de la conception architecturale, on connaît le poids de cette logique duale : les représentations qui tendent encore à opposer la forme à la fonction, l'intérieur à l'extérieur, "l'espace servant" à "l'espace servi", ..., excluent des problématiques tout argument tiers et tendent à stériliser les débats autour de la seule question du primat de l'un sur l'autre ou réciproquement. L'enjeu est aujourd'hui de passer à des logiques ternaires, dans lesquelles la forme même du projet ne prend consistance que par sa capacité à *configurer* trois niveaux de préoccupations hétérogènes : le niveau technique de la **fonctionnalité**, le niveau social de **l'usage** et le niveau sensible de la **perception**. Il y a derrière cette tripartition un instrument de conceptualisation théorique, méthodologique et pragmatique à la fois ⁷.

Nous avons pu montrer ailleurs son efficacité à partir de travaux menés dans des domaines aussi différents que la formalisation conceptuelle, la définition programmatique et la méthode de projection ⁸. Nous nous contenterons ici d'y accoler une réflexion plus spécifique sur l'évolution du rapport entre le jardin et l'urbain, en tirant trois "leçons", logique ternaire oblige, que le renouveau de la "pensée paysagère" (je veux dire à la fois de la pratique des paysagistes et de la théorie des jardins) nous semble adresser aux méthodes de l'urbanisme de demain. Sans le dire, on y retrouvera le sens de chacun des arguments précédents. Le texte qui suit en reprend la trame.

6 Dans des domaines parallèles, les représentations mécanistes de la perception ou de la communication qui reposaient sur des schémas dualistes (stimulus-réponse, émetteur-récepteur, input-output) cèdent la place aux modèles écologiques de la perception en mouvement ou aux modèles pragmatistes de la communication en actes (donnée, action, sensation).

7 Sans approfondir ici la question, on peut retenir, pour éviter des confusions, les trois points suivants :

- les trois niveaux logiques ne sont pas trois catégories : ils n'ont de sens que l'un par rapport à l'autre, ou plutôt que l'un par rapport aux deux autres ;
- ce ne sont pas trois positions hiérarchiquement organisées : ils n'ont de position que relative et la hiérarchie est enchevêtrée – variable en fonction du contexte ;
- ce ne sont pas trois activités successives mais conjointes, qui permettent de générer et de régénérer le mouvement sans lequel la notion de projet urbain ou environnemental perdrait toute spécificité.

8 Pour un développement montrant comment cette logique tripartite constitue dans nos travaux aussi bien un outil de redéfinition des cahiers des charges (à partir d'un exemple de projet urbain lancé sur le secteur de La Praille-Bachet à Genève), un outil de déclinaison de concepts transversaux (l'exemple pris est celui de la densité) qu'un outil d'analyse critique et de légitimation de la méthode de projet (exemple de la Città diffusa), voir notre article "La logique du tiers à l'épreuve du projet urbain". In Alain Charre (éd.), *Les nouvelles conditions du projet urbain. Critique et méthodes*, Sprimont (Belgique) : Editions Mardaga, 2001, pp. 43-48. L'exigence d'équilibre entre la définition de trois types d'enjeux (fonctionnels, sociaux et sensibles) sert d'argument au premier exemple, la distinction conceptuelle entre Polarité, Mixité et Intensité au second, celle entre Environnement, Milieu et Paysage au troisième.

3. Pensée paysagère – Un modèle d'action sur le devenir urbain

Qu'est-ce qu'un jardin "*urbain*" ? Entendue dans son sens morphologique, la question est naïve et profonde à la fois. Naïve parce que certaines images s'imposent à notre esprit avec la force et l'évidence du stéréotype : le square de quartier, le coeur d'ilôt ou le grand parc public. Profonde parce qu'à la réflexion la notion échappe déjà aux catégories habituelles de la description morphologique : un jardin "urbain" peut être privé ou public, minuscule ou immense, ouvert ou fermé, ... De sorte qu'il apparaît vite illusoire de vouloir en donner une définition matérielle.

Qu'est-ce donc qu'un "*jardin urbain*" ? La question se retourne et se déplace de l'urbain vers l'urbanité. C'est-à-dire : de ce qui caractérise l'urbain vers ce qui le produit. Ou encore : du jardin vers la pensée paysagère. C'est-à-dire : de la morphologie d'un territoire intermédiaire vers la morphogénèse d'un territoire hybride, au sens que nous avons donné plus haut à ces mots. La question n'est plus de savoir quels attributs urbains le jardin peut revêtir pour embellir la ville, mais quelle contribution à l'urbanité du lieu l'art du paysage peut apporter pour faire la ville. Sans doute la démarche paysagère a-t-elle le vent en poupe aujourd'hui, mais les raisons de cet engouement masquent une mutation plus profonde qui tient à ce déplacement, qui met en défaut les pratiques de l'urbanisme traditionnel et dont nous évoquerons brièvement trois caractéristiques.

Evolutivement durable

La première est celle du temps. A l'heure où la ville tend à s'emballer, à programmer son développement dans un temps comptable et strictement normalisé, à effacer toute référence à l'histoire ou à la géographie du lieu, la première leçon du jardinier est celle de la ***prise en compte du temps***. Un jardin n'est pas, il devient. Il ne représente jamais un état, mais, par nature, exprime un devenir.

De fait, le jardinier comme le paysagiste ne peut ignorer impunément qu'il travaille un milieu vivant. Le premier sait bien qu'il ne cultive son jardin que pour le voir évoluer, le second qu'il ne conçoit le territoire que pour qu'il se transforme. Et leur tâche ne consiste donc pas à programmer un espace ou un équipement, mais à anticiper des effets probables, à mettre en relation des essences qui croissent à des rythmes différents, à synchroniser ou désynchroniser des interventions pour orienter la morphogénèse d'un site, sans jamais prétendre en maîtriser la forme. Le contrat naturel est beaucoup trop contraignant pour ne pas exiger du concepteur qu'il développe une connaissance intime des processus qui l'animent, un art de négocier avec la nature du sol, de l'exposition ou de la fréquentation, un art d'enchevêtrer des temps courts et des temps longs, un art enfin d'anticiper, de préparer et d'imaginer plus que de façonner ou de trancher.

Il y a derrière ces manières de faire un véritable modèle pour penser l'urbanisme de demain. Redonner à celui-ci cette sensibilité au temps, à la négociation et à l'induction d'effets seulement probables apparaît comme un enjeu majeur. Lui redonner le sens du paradoxe de l'éphémère et du durable également. Les aménagistes ont tendance à opposer l'un à l'autre (le développement durable à l'objet éphémère), les arts du paysage nous rappellent l'absurdité et l'impossibilité d'une telle opposition.

Eminemment social

La seconde caractéristique est celle du social. A l'heure où la ville tend à découper son sous-sol en un enchevêtrement de réseaux (interdisant souvent toute plantation en pleine terre), à fragmenter son territoire en espaces publics *ou* privés, et à renforcer le cloisonnement entre les compétences (techniques, politiques, savantes ou éthiques), la seconde leçon de la pensée paysagère est celle de ***l'usage induit***. Un jardin ne se contente pas d'être esthétiquement ou de vivre biologiquement, il se manifeste existentiellement. Et cette existence ne peut s'actualiser qu'à travers l'usage qui en est fait – à travers les soins qu'on lui prodigue sans doute, mais aussi à travers les pratiques, les rituels et tous les comportements sociaux, des plus individuels aux plus collectifs, que sans le dire il induit.

Ceci est vrai de tous les types de jardins « sociaux », jardins ouvriers, jardins familiaux, ou plantages, plus récemment institués. Mais il faut le comprendre de façon plus générale : un jardin public n'a paradoxalement d'existence publique que par les appropriations locales et temporaires qu'il autorise. A l'autre extrême, un jardin privé n'a d'existence urbaine que dans la mesure où il se donne à voir au passant ou hante l'imaginaire du citadin qui n'y a pas accès. Concevoir un jardin, c'est donc hybrider le public et le privé, l'individuel et le collectif, l'engagement et le détachement. C'est mobiliser ces catégories pour les faire passer de l'une à l'autre, c'est imaginer non pas un rapport social déterminé (une fonction de détente, de loisir, de sport ou autre), mais une sociabilité potentielle, qui dans et par le jardin aura lieu ou n'aura pas lieu.

Il y a derrière ces principes, un deuxième ordre d'enjeux urbains. Méthodologiquement, il s'agit de croiser et mobiliser des compétences réputées séparées (celles de l'analyste, du projeteur et du réalisateur, ou encore, celles de l'anthropologue, de l'artiste et du gestionnaire). Pratiquement, il faut redonner le sens du lien et de la limite (spatiaux et sociaux à la fois), que l'urbanisme a tendance à séparer. Le paysagiste, lui, ne peut que relier et séparer à la fois : s'il révèle l'art végétal d'accentuer la pente, de cadrer une vue ou de créer un passage, c'est en montrant simultanément celui de créer une lisière, de préserver l'intimité ou de faire écran.

Fondamentalement sensible

La troisième caractéristique enfin est celle du sensible. A l'heure où la ville tend à développer des stratégies d'image pour ses investisseurs, à promouvoir des politiques d'embellissement pour ses habitants, et à répandre la verdure comme une substance ubiquitaire prête à s'infiltrer partout dans une logique de substitution et de compensation des méfaits de l'urbanisme marchand, la troisième leçon du paysagisme contemporain est celle de la ***réintroduction du sensible***. Penser un jardin, c'est avant tout penser les sens du jardin. Les cinq sens d'abord, mais aussi et surtout le sens qu'il prend ou qu'il donne au lieu qu'il habite. On sait bien qu'il n'y a pas de jardins sans lumières, sans bruissements ou sans odeurs – tout notre vécu est imprégné de cet imaginaire, et l'on connaît le goût récent des professionnels pour les jardins à thèmes, jardins de couleur, jardins sonores, jardins d'odeurs, jardins de simples ou jardins à toucher. Mais on sait aussi que ces déclinaisons thématiques, dans leur systématisme, ne sont pas toujours porteuses de sens et risquent de se réduire à une signification purement ludique ou

marchande, si elles n'entrent pas en résonance, plus profondément, avec un caractère propre au lieu qu'elles intègrent. Faire un jardin, c'est travailler les effets sensoriels sans doute (sonores, visuels, tactiles, etc.), mais c'est plus subtilement générer des effets sensibles (de filtrage, d'enveloppement, d'épiphanie, d'ubiquité, etc.) et manifester de la sorte « l'esprit du lieu ». C'est se préoccuper d'ouverture ou de fermeture, d'entrée ou de sortie, de rapport entre le proche et le lointain, faire sentir l'adéquation entre une forme végétale et une forme bâtie, c'est encore penser la dynamique d'une perception en mouvement et le développement séquentiel d'un cheminement.

Ces expressions, bannies du vocabulaire urbanistique fonctionnaliste, retrouvent droit de cité, dans et par le paysagisme. Et l'on identifie alors un troisième type d'enjeux pour l'urbanisme contemporain, qui a pris l'habitude de ne tenir compte que des nuisances de l'environnement. Mais la ville, comme le jardin, déploie ses perspectives, ses rumeurs ou ses odeurs et offre au citoyen des qualités sensibles que nul ne pourra protéger à coups de lois ou de normes. Ce que le paysagisme, cette fois, apporte, c'est l'ouverture possible à une reconnaissance, une identification et une revalorisation de ces qualités fondamentalement urbaines.

Conclusion en forme de plaidoyer

Le jardinier travaille une matière vivante, réversible, émouvante. Mais celle-ci ne saurait être réduite à un matériau pour compenser la mort, l'irréversibilité et l'épouvante des villes contemporaines. Ne nous trompons pas de débat : le paysagisme n'est pas là pour réparer les méfaits de l'urbanisation galopante. Ce que par contre les jardiniers aujourd'hui sont susceptibles d'apprendre aux urbanistes :

- c'est à voir la ville comme un organisme vivant et non comme un état existant,
- à comprendre l'histoire du territoire comme une dynamique présente et non comme une représentation du passé,
- à inscrire leurs projets dans une évolution probable et non à les concevoir comme des réalisations immuables.

On avait cru que les jardins étaient dans la ville comme l'amour est dans le pré. Il nous faut enfin découvrir que ce sont les « phénomènes urbains » qui sont dans le "jardin planétaire", et que la ville à ce titre ne pourrait plus être pensée autrement que comme un "jardin" – c'est-à-dire comme *un pur devenir* qui, en présence comme en l'absence de matière végétale, est "évolutivement" durable, éminemment social et fondamentalement sensible.

4. Conclusion en forme d'hypothèse

La logique du tiers inclus fonde la *pratique du projet urbain*. Celui-ci ne consiste plus à poser des objets statiques *dans* le territoire mais à générer une dynamique *du* territoire.

Du même coup, la logique d'hybridation serait susceptible de fonder une *éthique de l'action publique*. Celle-ci ne consisterait plus alors à s'opposer aux stratégies de l'action

privée pour compenser les sévices d'une métropolisation affolante. Elle aurait pour seule tâche de faire circuler les représentations, les perceptions ou les actions en cours entre les trois niveaux logiques dégagés.

Entre l'élu, le concepteur et l'habitant, *entre* la décision, la conception et le récit, *entre* la définition d'enjeux fonctionnels, d'enjeux sociaux et d'enjeux sensibles, le projet comme le territoire, urbains, se mobilisent. Formulons le vœu que les travaux des uns et des autres sachent relever le défi d'une telle mobilisation.